

Prime d'activité pour les fonctionnaires

« Conditions et montants en 2026 »



[Mis à jour le 15/01/2026]

La [prime d'activité](#) est une aide en vigueur depuis le 1er janvier 2016, remplaçant ainsi le RSA et la prime pour l'emploi. La prime d'activité n'est pas uniquement réservée au secteur privé, en tant que fonctionnaire, vous êtes peut-être éligible à la prime d'activité. Mes Allocs vous explique ici toutes les conditions et les modalités d'attribution.

Sommaire :

- Quelles sont les conditions pour avoir la prime d'activité quand on est fonctionnaire ?
- Conditions générales d'attribution de la prime d'activité en 2026 ?
- Secteur public ou secteur privé, les conditions d'attribution sont les mêmes pour tous ?



- Âgée de plus de 18 ans
- Percevant des revenus tirés d'une activité professionnelle (salariée, fonctionnaire, indépendante, etc.)
- Résidant en France de manière stable et effective
- Française ou titulaire depuis au moins cinq ans d'un titre de séjour autorisant à travailler (sauf pour les ressortissants de l'Espace économique européen et de la Suisse, les réfugiés et les personnes assimilées)

ATTENTION, pour bénéficier de ce complément de revenu, vous devez obligatoirement justifier de 3 mois de revenus consécutifs les mois précédant votre demande de prime d'activité. Le fait d'exercer son activité à temps plein ou temps partiel n'est pas en soi une condition d'attribution de la prime.

La prime d'activité et le statut de fonctionnaire

Un fonctionnaire, qu'il soit titulaire ou non est en mesure de faire valoir ses droits à la prime d'activité, en effet, cette aide sociale n'est pas réservée uniquement au secteur privé. Si vous respectez les conditions d'attribution vous pouvez tout à fait bénéficier de la prime d'activité en faisant votre demande auprès de la CAF.

Lire Aussi : [Peut-on toucher la prime d'activité en tant que retraité en 2026 ?](#)

Peut-on toucher la prime d'activité en tant que retraité en 2026 ?

Lire Aussi : [Peut-on toucher la prime d'activité en tant que retraité en 2026 ?](#)

Les montants de la prime d'activité Les plafonds en 2026

La somme versée est basée sur un montant forfaitaire qui dépend de la composition de votre foyer : cette somme varie donc selon le nombre d'enfants à charge et que l'on soit célibataire ou en couple.

Voici les montants forfaitaires de la prime d'activité pour une personne seule :

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Pour une personne seule	Pour un couple
0	633,21 €	949,82 €
1	949,82 €	1 139,78 €
2	1 139,78 €	1 329,74 €
3	1 393,06 €	1 582,75 €
Par enfant ou personne en plus	253,28 €	253,28 €

Voici les montants forfaitaires de la prime d'activité pour les personnes en couple :

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Pour un couple
0	949,82 €
1	1 139,78 €
2	1 329,74 €
Par enfant ou personne en plus	253,28 €

Calcul de la prime d'activité

Notez que si le montant calculé par la CAF est inférieur à 15 euros, le montant de la prime ne vous sera pas versé.

Pour calculer la prime d'activité, plusieurs éléments sont pris en compte :

- la composition du foyer (célibataire, en couple, avec ou sans enfant à charge)
- les revenus du foyer
- les allocations logement (Aide personnalisée au logement, allocation de logement familiale, allocation de logement sociale)
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- les allocations familiales
- la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- les pensions de retraite
- les indemnités chômage
- l'allocation de soutien familial
- les avantages en nature
-

Les pensions d'invalidité, les rentes d'invalidité et les rentes accident du travail et

maladie professionnelle (AT-MP). Ne sont plus prises en compte comme des revenus professionnels pour le calcul le montant de la prime d'activité, et cela depuis janvier 2018.

Le calcul de la prime d'activité est relativement complexe, c'est pourquoi il est conseillé de faire une simulation de vos droits. Mes Allocs met à disposition gratuitement un simulateur, en deux minutes vous aurez une estimation fiable de vos droits.

- **Montant forfaitaire** : montant déterminé selon la composition du foyer (couple ou personne seule, nombre d'enfants)
- **61% des revenus professionnels** depuis le 1er octobre 2018 (taux qui était auparavant fixé à 62 %, depuis la création de la prime d'activité)
- **Bonifications** : supplément accordé selon le niveau de revenus d'activité. Cette bonification est versée à partir 59 fois le Smic mensuel brut
- **Ressources du foyer**
- **Forfait logement**

Prime d'activité = (montant forfaitaire + 61 % des revenus professionnels + bonifications) – ressources du foyer – forfait logement

Depuis avril 2025, le montant de base de la prime d'activité est de **633,21 euros**. Grâce à la modification d'un des paramètres de calcul de la prime, désormais une personne payée au Smic peut faire la demande de prime d'activité.

Augmentation de la prime d'activité

En avril 2025, la prime d'activité a subi une revalorisation de 1,7 %, due à l'inflation. Cette augmentation, qui déroge aux dispositions de l'article L. 842-3 du code de la sécurité sociale, concerne :

- le montant forfaitaire de la prime d'activité
- et le montant maximal de la bonification principale de la prime d'activité.

Lire Aussi : [Prime d'activité VDI 2026 : conditions, montant, démarches](#)

Les démarches à effectuer pour bénéficier de la prime d'activité quand on est fonctionnaire

La demande de prime d'activité en 2026

En tant que fonctionnaire, vous dépendez de la Caisse d'allocations familiales CAF.

Pour faire votre demande, vous devez donc vous adresser à cet organisme et faire votre demande sur le site de la CAF de votre département..

Si vous êtes déjà allocataire CAF, connectez-vous à votre espace personnel, si ce n'est pas encore le cas, vous devez créer un compte personnel.

Autre option, après simulation de vos droits avec Mes Allocs, vous pouvez souscrire au service d'accompagnement payant. Un expert dédié répondra à toutes vos questions et vous accompagnera dans vos démarches administratives.

Versement de la prime d'activité

Dès que votre demande de prime d'activité est validée par la CAF, vous percevrez le premier versement le mois suivant la demande. Pour une demande effectuée avant le 25 août, vous percevrez le premier versement le 5 septembre.

Notez que chaque année un calendrier des versements est actualisé.

À noter : si vous bénéficiez d'aides au logement (APL, ALS, ALF) le versement de la prime d'activité interviendra le même jour et en un seul versement.

Faire sa déclaration trimestrielle de ressources

Les allocataires du RSA activité, de la prime d'activité et de l'AAH doivent faire leurs déclarations trimestrielles de ressources.

Depuis le 1^{er} mars 2025, la déclaration trimestrielle de la **prime d'activité devient pré-remplie**, ce qui simplifie le processus. La CAF reprend automatiquement certaines informations à partir des revenus déclarés auparavant, réduisant ainsi les erreurs et accélérant le traitement de votre demande. Toutefois, il reste important de vérifier et de valider les informations pour éviter toute erreur qui pourrait affecter le montant de l'aide. Depuis mars 2025, la période à déclarer correspond aux **trois mois précédant la demande : par exemple, en mars, vous devez déclarer vos revenus des mois de novembre, décembre et janvier (et non plus décembre, janvier, février)**. Cette nouvelle organisation facilite la gestion de votre dossier et rend la déclaration plus précise.

Vous devez renseigner les ressources perçues chaque mois, sans les centimes d'euros, soit 3 colonnes par personne.

Par ailleurs, vous n'avez pas besoin de déclarer les autres prestations versées par la CAF, telles que les allocations familiales ou les allocations logement (APL, ALS, ALF). Vous devez également déclarer les revenus du conjoint (y compris du concubin) et des enfants de plus de 14 ans quand ils en perçoivent.

Vérifiez les informations inscrites sur votre déclaration pré-remplie, en cas de besoin signaler les erreurs et précisez un changement de situation auprès de la CAF. Notez que la prime d'activité vous est versée 3 mois à montant fixe, en cas de changement de situation pendant ce temps, vos droits ne seront pas modifiés, mais recalculés pour le trimestre suivant.

Informations à remplir ou à vérifier :

- Salaire : montant net avant retenues et saisies sur salaire, y compris **heures supplémentaires** ou complémentaires défiscalisées et remboursement des frais professionnels par l'employeur
- Indemnités chômage : à déclarer en plus de la déclaration mensuelle d'activité à Pôle emploi
- **Pensions alimentaires** perçues : pensions perçues personnellement et/ou par le conjoint et/ou par les enfants, pensions versées par les parents pour les enfants majeurs allocataires
- Autres ressources : indemnités journalières maladie, stages Pôle emploi, primes et accessoires de salaire (13^e mois, prime de naissance...)
- Argent placé : montant de l'épargne placée qui rapporte de l'argent chaque année ou au terme (livrets, PEL, assurance vie) ; les intérêts sont à déclarer à la ligne « Autres ressources ».

Un simulateur est accessible sur caf.fr. Il vous permet d'estimer rapidement le montant de votre Prime d'activité.



ACCÈS

1

SITUATION

2

RÉSULTAT

Estimation de la Prime d'activité

Le résultat qui vous sera affiché n'est **qu'une estimation à titre indicatif**. Il pourra être différent au moment de l'étude précise de votre dossier.

Conditions d'utilisation du simulateur.



Le saviez-vous ?

En actionnant sur le symbole  dans votre simulation, vous pourrez accéder à des aides sur les informations à saisir. En cas de doute, nous vous invitons à consulter cette aide qui est mise à votre disposition.